

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE HUIT MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 mars 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN, absent*), Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

Délibération n°2022-012

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 5

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
EFFACEMENT DIFFUS DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES
PARTENARIAT AVEC VOLTALIS**

Dans le cadre de sa Stratégie Climat Air Energie validée en mars 2020, Lamballe Terre & Mer doit se mobiliser pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire et participe, à son échelle, à la lutte contre le changement climatique et à la sécurisation du réseau électrique.

L'électricité ne se stockant pas, la production doit correspondre à tout moment aux besoins de consommation. Le schéma français est construit sur une production de base (principalement nucléaire) et des centrales d'appoint, activées lors de pic de consommation (ex : période de froid, journée à forte activité...). Or ces dernières fonctionnent très majoritairement avec des énergies fossiles et sont fortement émettrices de gaz à effet de serre (GES). L'effacement de consommation résidentiel est ainsi une alternative à la production d'électricité d'appoint.

Lamballe Terre & Mer a été sollicitée par la société VOLTALIS afin de l'aider à déployer dans les logements son dispositif d'effacement diffus des consommations électriques. La solution technique proposée permet aux logements chauffés à l'électricité de bénéficier gratuitement d'un boîtier de maîtrise et de réduction de leur consommation d'énergie. Cela pourrait concerner plus de 12 000 logements sur le territoire (43%)

Grâce au boîtier VOLTALIS, en cas de pic de consommation, il sera possible de suspendre pour un temps limité (10 min), et quasi sans impact sur le confort de l'utilisateur, le fonctionnement du chauffage et du chauffe-eau. Cette information est envoyée à RTE qui limite d'autant le recours aux centrales d'appoint et évite ainsi jusqu'à 30% de d'émission de CO₂ correspondant à une réduction de près de 15% des consommations d'énergie en période d'écêtement.

Des économies d'énergie complémentaires peuvent être réalisées grâce à l'utilisation de l'interface de suivi détaillé des consommations électriques via l'application MyVoltalis. Elle permet de suivre et piloter en temps réel ses consommations électriques, au global mais aussi pour chacun des appareils raccordés au boîtier.

Cette opération offre aux citoyens de Lamballe Terre & Mer la possibilité d'être solidaires en participant directement à l'équilibre du système électrique, très fragile en Bretagne.

La société VOLTALIS étant rémunérée par RTE pour les services rendus au système électrique, le dispositif est sans frais pour les citoyens adhérents et pour la communauté. La société VOLTALIS prend également à sa charge l'organisation et les frais de communication du déploiement de l'opération tout en permettant à la collectivité d'adapter cette communication notamment en la complétant d'une information sur Bonjour Habitat.

La société VOLTALIS étant actuellement l'unique société agréée par RTE pour réaliser l'effacement diffus en résidentiel, son activité ne génère aucune distorsion de concurrence.

Le dispositif VOLTALIS est reconnu comme capacité d'effacement par la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie.

Considérant :

- L'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2022,
- La transmission du projet de convention aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le déploiement du dispositif d'effacement diffus des consommations électriques de la société VOLTALIS sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, pour une période de 3 ans,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'application et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 1 – Mme MILLORIT

Abstention : 6 – MM. DESPRES. VIMONT (+ pouvoir de Mme LELIONNAIS). Mmes MORFOUASSE. MERIAN. M. de SALLIER DUPIN

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **15 MAR. 2022**

Le Président,

Thierry ANDRIEU



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **15 MAR. 2022**

De l'affichage le

15 MAR. 2022

Pour le Président.
Par déléation,

Directrice Générale Adjointe des Services.
Anne-Claire GUILLET

